

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne**Service**..... Architecture et développement durable**Rédacteur**..... Christophe GRANGE, conseiller pour l'architecture**Destinataire**..... Ministère de la culture
Direction générale des patrimoines
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés**SAINT-AUBIN-DU-CORMIER : Note sur le projet de SPR**

La région Bretagne compte à ce jour 77 sites patrimoniaux remarquables (6 secteurs sauvegardés, 44 ZPPAUP et 27 AVAP), répartis ainsi géographiquement :

| | |
|-----------------|---|
| Côtes-d'Armor | Deux secteurs sauvegardés (Dinan et Tréguier dont l'étude du PSMV est en cours d'achèvement), 9 ZPPAUP et 3 AVAP. |
| Finistère | Un secteur sauvegardé (Morlaix, dont le PSMV est en cours d'étude), 23 ZPPAUP et 12 AVAP |
| Ille-et-Vilaine | Deux secteurs sauvegardés (Rennes et Vitré), 4 ZPPAUP et 7 AVAP |
| Morbihan | Un secteur sauvegardé (Vannes), 8 ZPPAUP et 5 AVAP. |

A ce jour, les dispositions transitoires de la loi LCAP sont encore d'actualité en Bretagne. En effet, 4 ZPPAUP sont en cours de transformation et 1 AVAP est en cours de création. La procédure SPR proprement dite concerne la transformation de 3 ZPPAUP et la création de périmètres sur 4 nouvelles communes, dont Saint-Aubin-du-Cormier. Ces 7 procédures sont à des niveaux d'avancement variés : simple délibération municipale, recrutement du chargé d'études en cours, étude en cours.

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier fut la première commune de Bretagne à s'engager dans l'étude d'un SPR (délibération du 28 février 2018). Son dossier est le plus avancé.

L'intérêt pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine se manifeste à Saint-Aubin de plusieurs manières :

La mise en place d'un SPR à Saint-Aubin répond d'abord à la mobilisation des élus locaux pour la prise en compte du patrimoine dans la politique globale de la commune. On note un regain de protection au titre des monuments historiques. Si les vestiges de la tour du château étaient inscrits dès 1926, les deux enceintes – l'ensemble est propriété du département d'Ille-et-Vilaine - l'ont été en 2017. L'église a été inscrite le 31 juillet 2015. Cette extension des protections a entraîné ipso facto un accroissement et une légitimisation du rôle de l'architecte des bâtiments de France qui assure désormais des permanences pour l'instruction des dossiers de travaux.

La mise en place d'un SPR à Saint-Aubin fait écho ensuite à une caractéristique historique et territoriale. Le projet de SPR de Saint-Aubin-du-Cormier vient compléter les protections patrimoniales existantes – les SPR / AVAP de la Guerche-de-Bretagne, de Vitré et de Fougères – villes appartenant au dispositif de défense des Marches de Bretagne aux 13^e et 14^e siècles.

Le village ancien de Saint-Aubin-du-Cormier a su garder une attractivité pour l'habitat (peu de vacance) et pour les commerces. Un des enjeux du SPR de Saint-Aubin sera de faire converger par le biais de la qualité du cadre de vie, les exigences de la protection patrimoniale et celles de

l'attractivité du centre ancien. Au delà du rôle de valorisation touristique, le SPR de Saint-Aubin sera donc un outil opérationnel d'aménagement du territoire.

Le SPR de Saint-Aubin sera enfin un outil privilégié pour maintenir et développer une maîtrise d'oeuvre et un réseau d'entreprises et d'artisans très qualifiés pour la restauration du patrimoine bâti, mais également pour la réalisation de bâtiments utilisant des méthodes constructives et des matériaux en adéquation avec les exigences environnementales. Grâce à cette extension de leur territoire d'intervention, cette branche du secteur économique du bâtiment pourra développer ses offres d'emploi et proposer une qualification et des formations à une main d'oeuvre recherchée.

FIN DE NOTE